

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2025 - 85

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	21
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 octobre 2025

**OBJET : MODIFICATION DU
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA
MÉDIATHÈQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : MEYRIER M. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P. BILLARD
G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. MATTERA A. GEROUDET
A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : TRONCHON J. « pouvoir à
MORIAUD P. » DENERVAUD M. « pouvoir
à RACINE FREIXENET M. » CORNU C.
« pouvoir à CHEVRON F. »

ABSENTES : QUERNEC GARIN C.
CHANTELOT L.

Est élu secrétaire de la séance : BILLARD G.

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2022 - 20 du 08 mars 2022 approuvant le règlement intérieur de la médiathèque – ludothèque.

Le personnel de la médiathèque propose de modifier ce règlement en y ajoutant deux articles, articles 8 et 9, relatifs à l'accueil des enfants de moins de 6 ans et à la présence d'animaux dans les locaux.

Madame le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ces modifications.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du nouveau règlement et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur modifié de la médiathèque – ludothèque.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Gilles BILLARD

Le maire,
Pascale MORIAUD

